Gaëtan Clément
1999/01/01

Dans une alternative, combien de choix s’offrent à nous?

Capsule linguistique

Il y a un dénominateur commun entre le parti politique de Preston Manning, L’Alternative unie, et la société d’assurance L’Alternative, dont le hockeyeur Jacques Demers vante régulièrement les mérites à la télévision : sur le plan de la langue, les deux constituent des anglicismes du premier cru.

En français, une alternative est une « situation dans laquelle il n’est que deux partis possibles » (*Le Robert*). Il s’agit donc de la possibilité de choisir entre deux choses. Ainsi, l’on peut dire que l’alpiniste faisait face à une terrible alternative : ou bien il coupait la corde qui le reliait à son compagnon, et celui-ci était précipité dans l’abîme ; ou bien il n’en faisait rien et il était lui aussi entraîné avec son compagnon qui avait, sous lui, perdu tout appui.

L’emploi du nom *alternative* dans le sens de « une autre solution » est donc fautif et relève de l’anglais. Voici quelques emplois courants — outre les deux exemples cités ci-dessus — qu’il importe de corriger (l’emploi correct est en caractères gras) :

- Il n’y a pas d’autres alternatives / **Il n’y a pas d’autres possibilités (ou choix ou options)**.
- Trouver une autre alternative / **Trouver une solution de rechange**.
- Offrir des services alternatifs / **Offrir des services différents**.
- En dernière alternative / **En dernier ressort**.

En fait, l’alternative, en français, double la quantité de choix qui s’offrent à nous. Devant deux alternatives, nous avons donc quatre possibilités !

Gaëtan Clément